

**FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE**  
*(Loi sur les déchets de combustible nucléaire)*

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 DÉCEMBRE 2013**

**FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE**  
*(Loi sur les déchets de combustible nucléaire)*

**États financiers**  
**31 décembre 2013**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de l'évolution de la situation financière	3
État des résultats et du capital	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6-9

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Au fiduciaire du**  
**FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE**  
*(Loi sur les déchets de combustible nucléaire)*

### **Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE** (*Loi sur les déchets de combustible nucléaire*), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, et l'état des résultats et du capital et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en

considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Opinion***

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE (*Loi sur les déchets de combustible nucléaire*) au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.

Kwan Chan Law

**Société professionnelle, autorisée à exercer l'expertise comptable par l'Institut des comptables agréés de l'Ontario**

Toronto, Ontario  
Le 7 février 2014

**FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE**  
*(Loi sur les déchets de combustible nucléaire)*

**État de la situation financière**  
**31 décembre 2013**

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>À court terme</b>		
Trésorerie et placements à court terme	50 064	171 968
Intérêts à recevoir	250 249	242 807
	<u>300 313</u>	<u>414 775</u>
<b>Titres à échéance prédéterminée (note 3)</b>	<u>41 942 632</u>	<u>40 171 317</u>
	<u>42 242 945</u>	<u>40 586 092</u>
<b>Passif</b>		
Dettes et charges à payer	34 836	30 315
<b>Capital</b>	<u>42 208 109</u>	<u>40 555 777</u>
	<u>42 242 945</u>	<u>40 586 092</u>

**Approuvé par :**

\_\_\_\_\_, **fiduciaire**

(Voir les notes complémentaires)

**FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE**  
*(Loi sur les déchets de combustible nucléaire)*

**État des résultats et du capital**  
**Exercice clos le 31 décembre 2013**

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Intérêts créditeurs	1 291 664	1 318 318
Perte sur cession de titres à échéance prédéterminée (note 4)	(417 812)	(5 985)
Gain latent sur titres à échéance prédéterminée	<u>(515 774)</u>	<u>7 895</u>
	<u><b>359 078</b></u>	<u><b>1 320 228</b></u>
 <b>Charges</b>		
Honoraires professionnels	4 520	4 520
Honoraires du fiduciaire	<u>116 399</u>	<u>114 442</u>
	<u><b>120 919</b></u>	<u><b>118 962</b></u>
 <b>Résultat net de l'exercice</b>	 <b>238 159</b>	 <b>1 201 266</b>
Capital à l'ouverture de l'exercice	40 555 777	37 998 377
Apports	<u>1 414 173</u>	<u>1 356 134</u>
<b>Capital à la clôture de l'exercice</b>	<u><b>42 208 109</b></u>	<u><b>40 555 777</b></u>

(Voir les notes complémentaires)

**FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE**  
*(Loi sur les déchets de combustible nucléaire)*

**État des flux de trésorerie**  
**Exercice clos le 31 décembre 2013**

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Résultat net	238 159	1 201 266
(Perte) gain sur cession de titres à échéance prédéterminée	417 812	5 985
Gain latent sur titres à échéance prédéterminée	514 774	(7 895)
Variation des autres éléments hors trésorerie du fonds de roulement (1)	(2 921)	(35 528)
	<u>1 167 824</u>	<u>1 163 828</u>
<b>Activités de placement</b>		
Acquisition de titres à échéance prédéterminée	(15 124 265)	(19 606 933)
Cession de titres à échéance prédéterminée	12 420 364	16 891 845
	<u>(2 703 901)</u>	<u>(2 715 088)</u>
<b>Activité de financement</b>		
Apport de capital	<u>1 414 173</u>	<u>1 356 134</u>
<b>Diminution nette de la trésorerie et des placements à court terme</b>	<b>(121 904)</b>	<b>(195 126)</b>
Trésorerie et placements à court terme à l'ouverture de l'exercice	<u>171 968</u>	<u>367 094</u>
<b>Trésorerie et placements à court terme à la clôture de l'exercice</b>	<b><u>50 064</u></b>	<b><u>171 968</u></b>
(1) La variation des autres éléments hors trésorerie du fonds de roulement comprend ce qui suit :		
Intérêts à recevoir	(7 442)	(40 047)
Dettes et charges à payer	4 521	4 519
	<u>( 2 921)</u>	<u>(35 528)</u>
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts reçus	<u>1 284 223</u>	<u>1 278 271</u>

(Voir les notes complémentaires)

# FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE (Loi sur les déchets de combustible nucléaire)

## Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2013

### 1. Description de la fiducie

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (la *Loi*), qui concerne la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, est entrée en vigueur le 15 novembre 2002. Le présent fonds en fiducie a été établi par Énergie atomique du Canada limitée (EACL) aux termes de la *Loi*, et ses actifs sont détenus par la Compagnie Trust CIBC. Les apports au fonds en fiducie ont été effectués conformément à la *Loi*.

### 2. Principales méthodes comptables

a) Utilisation d'estimations pour la préparation des états financiers

Pour préparer les états financiers du Fonds en fiducie d'Énergie atomique du Canada limitée (Loi sur les déchets de combustible nucléaire) (le Fonds en fiducie d'EACL), le fiduciaire doit faire des estimations et formuler des hypothèses, principalement à l'égard de l'évaluation des éléments, qui ont une incidence sur l'actif, le passif et le résultat net présentés et les autres informations connexes fournies dans les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

b) Trésorerie et placements à court terme

La trésorerie et les placements à court terme comprennent les soldes bancaires et les placements à court terme dont les échéances initiales ne dépassent pas trois mois. La trésorerie et les placements à court terme sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, et ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond au cours du marché.

c) Titres à échéance prédéterminée

Les titres à échéance prédéterminée sont classés comme des placements détenus à des fins de transaction, et ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond au cours du marché.

d) Comptabilisation des produits

Les intérêts sur la trésorerie et les placements à court terme, et les titres à échéance prédéterminée sont comptabilisés en résultat au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, aux taux effectifs.

e) Impôts sur les bénéfices

Le Fonds en fiducie d'EACL n'est pas tenu de produire des déclarations fiscales. Par conséquent, aucune charge d'impôts n'a été comptabilisée.



**FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE**  
*(Loi sur les déchets de combustible nucléaire)*

**Notes complémentaires**  
**Exercice clos le 31 décembre 2013**

**3. Titres à échéance prédéterminée**

Le coût après amortissement, la durée jusqu'à l'échéance et la valeur de marché des titres à échéance prédéterminée s'établissent comme suit :

	<u>2013</u>			
	Moins de un an \$	De un an à cinq ans \$	Plus de cinq ans \$	Valeur de marché \$
Titres émis par le Canada	-	9 803 248	-	9 831 785
les provinces et les municipalités	2 195 176	11 696 005	4 512 616	19 316 883
Autres titres de créance	-	12 674 819	-	12 793 964
	<u>2 195 176</u>	<u>34 174 072</u>	<u>4 512 616</u>	<u>41 942 632</u>

	<u>2012</u>			
	Moins de un an \$	De un an à cinq ans \$	Plus de cinq ans \$	Valeur de marché \$
Titres émis par le Canada	20 510	630 200	557 981	1 238 027
les provinces et les municipalités	68 570	7 715 618	18 648 587	28 164 033
Autres titres de créance	-	10 550 060	-	10 769 257
	<u>89 080</u>	<u>18 895 878</u>	<u>19 206 568</u>	<u>40 171 317</u>

**4. Perte sur cession de titres à échéance prédéterminée**

La perte sur cession de titres à échéance prédéterminée s'établit comme suit :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Reprise du gain latent des exercices antérieurs	(404 252)	(577 636)
Gain (perte) réalisé	<u>(13 560)</u>	<u>571 651</u>
	<u>(417 812)</u>	<u>(5 985)</u>

**FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE**  
*(Loi sur les déchets de combustible nucléaire)*

**Notes complémentaires**  
**Exercice clos le 31 décembre 2013**

**5. Apports**

Les apports d'Énergie atomique du Canada limitée ont été les suivants :

	\$
Apport initial – 25 novembre 2002	10 000 000
Apport annuel :	
14 novembre 2003	2 000 000
15 novembre 2004	2 000 000
15 novembre 2005	2 000 000
14 novembre 2006	2 000 000
14 novembre 2007	2 000 000
14 novembre 2008	2 000 000
13 mai 2009	1 746 645
6 avril 2010	1 818 812
31 mars 2011	1 898 115
2 avril 2012	1 356 134
26 mars 2013	1 414 173
	30 233 879

**6. Instruments financiers**

a) Juste valeur

Les instruments financiers du Fonds en fiducie d'EACL comprennent la trésorerie et les placements à court terme, les intérêts à recevoir, les titres à échéance prédéterminée et les dettes et charges à payer. Ces instruments financiers sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur de la trésorerie, des intérêts à recevoir et des dettes et charges à payer correspond à la valeur comptable en raison de la nature à court terme des instruments. La valeur comptable et la juste valeur des titres à échéance prédéterminée sont présentées à la note 3.

**FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE**  
*(Loi sur les déchets de combustible nucléaire)*

**Notes complémentaires**  
**Exercice clos le 31 décembre 2013**

**6. Instruments financiers (suite)**

b) Risque de taux d'intérêt

Le tableau suivant donne les échéances et les taux effectifs moyens des instruments présentés à l'état de la situation financière et en dehors de l'état de la situation financière.

	Moins de trois mois \$	De trois mois à un an \$	De un an à cinq ans \$	Plus de cinq ans \$	Non sensible aux taux d'intérêt \$	Total \$
<b>Actif</b>						
Trésorerie et placements à court terme, et titres à échéance prédéterminée	—	2 218 235	34 862 130	4 862 267	50 064	41 992 696
Taux	- %	3,39 %	3,03 %	3,87 %	- %	- %
Intérêts à recevoir					252 249	252 249
Taux				- %	- %	- %
<b>Passif</b>						
Dettes					34 836	34 836
Taux					- %	- %

c) Risque de change

Le Fonds en fiducie d'EACL investit uniquement dans des instruments libellés en dollar canadien afin de prémunir son portefeuille contre le risque de change.